

**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 16 JUIN 2025**

Nombre de conseillers  
en exercice : 11  
Présents : 10  
Absent : 1  
Procuration : 1  
Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

**Présents** : Mesdames et Messieurs Roland CHANIER, Yves DE FRANCESCO, Valérie DOMAS, Nicole GILLES, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Aurélie LAFAY, Michelle LLAURADO, François MOULIN, Philippe SAVY

**Absents excusés** : Mme Françoise CHAPUT

**Procurations** : Mme Françoise CHAPUT à Mme Nicole GILLES

**Secrétaire de séance** : Mme Michelle LLAURADO

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**DU 19 MAI 2025**

**20251606-01 DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE**  
**DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE**

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire informe des décisions prises pour certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement :

**VOIRIE**

- ENTRETIEN DU MATÉRIEL – IVICOM – 360,00 € TTC

**BÂTIMENTS COMMUNAUX**

- ENTRETIEN DES LOCAUX – CLERMONT CHIMIE DISTRIBUTION- 413,39 € TTC
- NETTOYAGE DES VITRES – EXBRAYAT & CHASSAN – 567,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité de ses membres** prend acte de ces décisions.

## 20251606-02 RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES

ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE :

AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de valider les modifications dans l'exécution des travaux,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant pour le lot n°07 « EURL LOPITAUX »
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces modifications techniques et financières.

## 20251606-03 ÉQUIPEMENT DES ESPACES « BUREAUX » ET « SALLE POLYVALENTE » – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de retenir pour l'équipement du secrétariat, la société LAFA, pour un montant de 1 125,00 € HT soit 1 392,29 € TTC,
- de retenir pour l'équipement du bureau des élus, la société LAFA, pour un montant de 1 474,00 € HT soit 1 819,37 € TTC,
- de retenir pour l'équipement du bureau du maire, la société LAFA, pour un montant de 758,00 € HT soit 936,79 € TTC,
- de retenir pour l'équipement de la salle polyvalente, la société LAFA pour un montant de 4 052,00 € HT soit 4 976,38 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces opérations.

## 20251606-04 ÉQUIPEMENT DES ESPACES « BUREAUX » EN MATÉRIEL INFORMATIQUE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de retenir pour l'équipement du secrétariat, la société AUVERGNE INFORMATIQUE RESEAU, pour un montant de 2 334,40 € HT soit 2 801,28 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces opérations.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1. Travaux de collecte des eaux pluviales, au niveau du 23 chemin de Fontête

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Eurovia, début juin. Ils sont aujourd'hui terminés. Les propriétaires du 23 chemin de Fontête ont fait réaliser à leurs frais, leur entrée, en enrobé (emprise non close au droit de leur portail).

### 2. Entretien de la voirie communale

Parallèlement à ces travaux, la commune a fait réaliser la réfection sommaire de la chaussée à l'entrée Ouest du chemin de Fontête, au niveau de la place du Mouron. De plus, quelques reprises

ponctuelles (nids de poules) sur la chaussée du chemin de Fontête ont été faites. Ces travaux (3 330 € TTC) seront financés avec l'utilisation totale de la dotation « fonctionnement » 2025 de la commune gérée par la communauté de communes.

### **3. Travaux de voirie au droit du 8 rue Vercingétorix**

Les propriétaires du 8 rue Vercingétorix ont informé la municipalité de la nécessité de refaire l'accès à leur propriété qui n'avait pas été réalisée « dans les règles de l'art » lors de la construction du garage et du mur de clôture au début des années 2000. Ces travaux ont nécessité la réfection de la chaussée avec collecte des eaux de ruissellement au droit de la propriété. Ceux-ci ont été réalisés « dans les règles de l'art » avec enrobé et caniveau à grille. Les travaux ont été effectués avec l'accord de la municipalité, car cette intervention portait sur le domaine public; ils ont été payés par les propriétaires eux-mêmes.

### **4. Maison Commune : avancement des travaux**

Les opérations préalables à la réception de la phase 2 des travaux ont été réalisées ce jour 16 juin.

Sont encore en cours :

- les travaux de plomberie et installation des sanitaires,
- les finitions de peinture,
- la pose de certaines menuiseries intérieures (meubles, porte,...),
- la pose du matériel électrique. La mise en service électrique devrait intervenir après le 26 juin date du contrôle de conformité

La réception définitive des travaux aura lieu d'ici la fin du mois de juin ; ce jour-là, une liste de réserves sur des travaux non faits ou à reprendre pour chaque lot sera dressée.

À compter de cette date, les entreprises auront un délai pour reprendre ou finir les travaux.

Le local archive a été meublé avec le montage des étagères, pour permettre l'évacuation du matériel et documents stockés sur la scène de la salle polyvalente. En effet, la pause définitive des rideaux de scène doit intervenir le 19 juin.

À ce jour, la date de mise en service de la Maison Commune n'est pas encore arrêtée.

### **5. Maison Commune : médiathèque relais**

Le transfert des livres dans la nouvelle salle, équipée d'armoires dédiées, sera réalisé par les services de la communauté de communes le 15 juillet prochain.

### **6. Ecole de Gimeaux**

Les 2 postes d'enseignants ont été pourvus. Mme Audrey Réault a été nommée à la direction de l'école pour faire suite au départ en retraite de M. Guy Martin; Mme Séverine Voisin a été nommée sur le second poste non titulaire.

**Le Maire,  
Sébastien GULLLOT**

